



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

03 MARS 2017

2806

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2017

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Madame la Ministre de la Santé.

Madame et Monsieur les ministres ont récemment présenté le concept du Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle, qui constitue un élément important du « Programme national – promotion de la santé affective et sexuelle ».

Comme indiqué sur le site du gouvernement, la santé affective et sexuelle ne se limite pas aux relations sexuelles, mais inclut l'affectivité, le respect de soi et de l'autre, les spécificités du genre et des identités sexuelles. Il s'agit de la promotion des relations sexuelles sans risque et de la promotion d'une santé sexuelle démunie de toute forme de violence et de toute forme de discrimination.

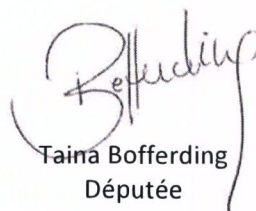
Ainsi, le Centre national de référence est une plateforme pour compiler, harmoniser et mettre en réseaux les connaissances, les compétences et expertises nationales en matière de sexualité au niveau du pays.

Le Centre interviendra aussi bien au niveau de l'éducation non formelle que de l'éducation formelle et ciblera avant tout un public jeune.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Madame la Ministre de la Santé :

- Le gouvernement est-il d'avis que les mesures prises actuellement dans le cadre de l'éducation sexuelle et affective sont suffisantes ?
- Suite au lancement du Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle, ne serait-il pas judicieux d'adapter les programmes scolaires en matière d'éducation sexuelle ? Dans l'affirmative, quelles sont les pistes envisagées par le gouvernement ?
- Comment se fera la coopération entre le Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle et les écoles ?
- Quels autres organismes, conventionnés ou non, interviennent dans l'éducation sexuelle et affective ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.


Taina Bofferding
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Maria Mathieu
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.221
Fax : 466.966.210
e-mail : mmathieu@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 3 mars 2017

Objet : Question parlementaire n° 2806 du 03.03.2017 de Madame la Députée Taina Bofferding

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés